

POUR EN FINIR AVEC LES EXPULSIONS LOCATIVES

Appel pour une sécurité sociale du logement



Comment accepter qu'aujourd'hui en France des milliers de familles soient menacées d'expulsion ou se retrouvent à la rue ? Comment accepter que dans l'un des pays les plus riches du monde, le droit aussi fondamental que le logement soit remis en cause ? Sans toit, impossible d'accéder à un emploi, à la santé, à l'éducation, à une vie de famille stable.

Pendant 6 mois, la CNL a mené des débats avec des locataires, des acteurs sociaux, des députés, des sénateurs....

La CNL propose la création de la Sécurité Sociale du Logement.

Comme le précise Eddie JACQUEMART, Président de la CNL, au journal La Tribune: « Il s'agit de créer une caisse de solidarité, sur les mêmes principes que l'Assurance chômage, qui pourrait intervenir sur la question du logement en cas d'accident de vie.

Comment financer cette SSL ? En récupérant les dispositifs existants : fonds de solidarité logement (FSL) gérés par les départements, les moyens donnés à VISALE (dispositif de caution gratuite pour couvrir les loyers impayés et dégradations locatives) et les fonds de solidarité mis en place par les bailleurs.

A cela on ajoute une petite contribution de 2% pour les employeurs, ainsi qu'une contribution des locataires. Celle-ci serait constituée par la récupération de tous les dépôts de garantie. Enfin on récupère également l'argent des dispositifs de l'hébergement d'urgence non structurel c'est-à-dire celui mis dans des hôtels minables.

Qui en bénéficierait ?

Il s'agirait d'une indemnité sociale, dégressive et limitée sur 24 mois, attribuée en cas d'accident de la vie, comme un problème de santé avec perte de salaire. Cela permettrait au locataire de rester dans son logement et au bailleur de continuer à recevoir des revenus.

Cette indemnité serait assortie d'une obligation d'accompagnement par un travailleur social pour trouver une solution adaptée ou trouver de nouvelles ressources. Actuellement, il existe beaucoup d'aides mais elles sont trop complexes pour beaucoup de gens.

La CNL défend cette proposition depuis une quinzaine d'année mais aujourd'hui il faut populariser cette mesure auprès des habitants pour la défendre car la situation dans le pays se durcit ».

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL FEDERAL DES OPH

Avec 40% des voix et 3 sièges sur 6 la CNL reste la 1^{ère} Association représentative des locataires. La CLCV obtient 2 sièges et l'AFOC/CSF 1 siège.

Bravo à Lionel GAMARD, Président de la CNL de Colombes qui a été élu avec Chantal BOUCHER et Philippe GERMAIN. Tous ensemble pour la défense du logement social et public.

PERMANENCES DE LA CNL....

Sur rendez-vous : **Mme Françoise SOURY** : 06 60 14 65 27 ou avec un(e) responsable de votre amicale CNL.

Le premier entretien est gratuit mais si votre dossier nécessite des démarches auprès de votre bailleur ou d'un autre organisme, l'adhésion à la CNL est obligatoire. **Ne restez pas seul(e) face à vos problèmes. N'hésitez pas à faire appel à la CNL.**

BULLETIN D'ADHESION A LA CNL

Bulletin d'adhésion à retourner, accompagné d'un chèque de 28€, pour une année, (A l'ordre de la CNL) CNL 6 rue Florent Dancourt SURESNES 92150

NOM.....PRENOM.....Tél :.....

ADRESSE.....

MAIL :.....@.....

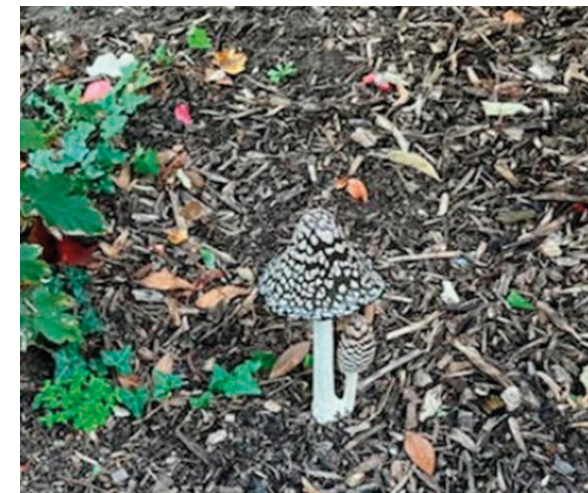
Signature :

Date :



Confédération Nationale du Logement
6 rue Florent Dancourt
92150 SURESNES
Tel : 06 60 14 65 27
Françoise SOURY Présidente

DECEMBRE 2025



LE JOURNAL DES AMICALES

C'est par la fraternité qu'on sauve la Liberté.

Victor HUGO

LE LOGEMENT SOCIAL, UNE DES CIBLES DU BUDGET 2026

L'inquiétude est grande suite à l'annonce du budget 2026 par Mr LECORNU. L'USH (qui regroupe les bailleurs sociaux) s'alarme à juste titre et parle d'un « niveau de prélèvement records ».

Depuis 2018 et l'application de la RLS, c'est-à-dire la ponction par l'Etat dans les fonds des bailleurs sociaux, la CNL, avec les bailleurs sociaux, réclame l'abrogation de cette mesure. En 2025, une baisse de cette RLS avait été consentie de 200 000€. Dans le budget 2026, non seulement cette mesure n'est pas renouvelée mais il acte une hausse de 300 M€ de cette contribution.

L'article 67 du projet de budget évoque aussi la nécessité de « freiner la progression des aides personnelles au logement (APL) ». Suppression de l'APL aux étudiants étrangers non boursiers. Et le gel du budget des APL.

Cette baisse des APL est liée à la hausse de la RLS (Réduction de loyer de solidarité).

Ces mesures aggravent encore la charge financière supportée par les bailleurs sociaux. Il y a confirmation du désengagement de l'Etat dans le financement du Fonds national des aides à la pierre.

Tout cela va entraîner des conséquences graves : manque de constructions de logements sociaux et un manque d'argent énorme pour l'entretien et la rénovation des HLM.

Si le projet de loi de finance (PLF) est confirmé à l'issue du débat parlementaire, comme le souligne l'USH, la contribution des organismes HLM à l'Etat, s'élèverait depuis 2017 à 16,169 Milliards d'Euros, soit l'équivalent d'une année de budget de l'APL.

L'argent ne peut pas servir deux fois. Tout cet argent qui part à l'Etat ne revient pas vers les locataires et pourtant ce sont eux qui fournissent l'argent dans les budgets des HLM par le paiement de leurs loyers.

Il paraît que lorsque le bâtiment va, tout va ??? Et bien le projet de budget 2026 fait tout pour aller à l'encontre de cette maxime. Le monde HLM sait construire mais malheureusement il n'en a plus les moyens.

Espérons que les débats à l'Assemblée Nationale changeront les choses.

Vincent JEANBRUN NOUVEAU MINISTRE DU LOGEMENT

Vincent JEANBRUN c'est, « KASBARIAN le retour ». Sa volonté est la même : Chasser les moins pauvres des HLM pour y loger des plus pauvres. C'est donc transformer le parc social en ghetto de pauvres. Si on met tous les gens qui ont des difficultés ensemble dans le parc social, ils ne vont pas s'en sortir. On s'en sort grâce à la mixité sociale, c'est le fondement du vivre ensemble. Cette politique inspirée par celle menée par Margaret THATCHER dans les années 1980, en Angleterre, avait abouti au démantèlement partiel du parc social. La CNL est donc très inquiète et n'en veut pas.

Vincent JEANBRUN, ancien maire de l'HAY LES ROSES, se dit « enfants des HLM » et il a pour objectif « de faire de la France un pays de propriétaires » noble désir, mais combien fallacieux quand on voit le projet de budget 2026, budget d'austérité qui touche en premier lieu les gens modestes, donc les habitants des HLM. Avec quel argent achèteront-ils leur logement alors que les difficultés des locataires HLM repartent à la hausse?

Ses positions, exprimées dans un rapport présenté en juin 2025 et intitulé « Réparer les quartiers. Rétablir la République », sont claires : il défend « la fin du logement social à vie » et veut réserver l'attribution des HLM aux « travailleurs », tout comme KASBARIAN, et il le rejoint pour qu'il n'y ait « pas plus de 30 % de logements sociaux dans chaque commune », afin de ne « pas renforcer les ghettos », Où va-t-on loger les 2,8 millions familles en attente d'un logement.

Et cerise sur le gâteau, deux procédures judiciaires visent le Ministre, une plainte pour favoritisme déposée par « ANTICOR » en 2021 et 2022 et en 2024 le parquet de Créteil a ouvert une enquête pour "Prise illégale d'intérêts" car Vincent JEANBRUN est soupçonné d'avoir attribué à deux de ses collaborateurs des logements appartenant au syndicat intercommunal qu'il présidait à des prix de loyers très bas. L'ancien maire a assuré de « la légalité » de ces attributions.

Sa première proposition pour le logement ? Pour commencer son action, le nouveau ministre a annoncé le 17 octobre dernier relancer la création du "statut du bailleur privé" par le dépôt d'un amendement gouvernemental au projet de loi de finances 2026. Il s'agit de stimuler l'investissement locatif par des avantages fiscaux pour les propriétaires bailleurs et les promoteurs : pas exactement le logement social... Les acteurs du logement social sont grandement inquiets de la nomination de Vincent JEANBRUN.

ET OU EN EST LA REHABILITATION DE LA CITE JARDINS ?

Après la réunion, organisée par HDSH, des locataires du square de la Concorde et celle des locataires du bd Aristide Briand, où il y avait de nombreux participants, la réhabilitation est entrée dans sa phase de réalisation conformément à la loi sur les réhabilitations.

La réhabilitation sur « site occupé » au square de la Concorde, permettant aux locataires de rester dans leurs logements durant les travaux, est en bonne voie. Sur 114 locataires un seul a voté contre la proposition de réhabilitation. Les travaux devraient commencer début 2026.

Face aux informations données par HDSH, les locataires ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitent et ils ont été rassurés par l'augmentation des loyers qui sera de 0 à 2,5% pour 70 familles, de 2,5 à 5% pour 5 et de 5 à 6% pour 37, les plus anciens dans la résidence.

Pour la première tranche du Bd Aristide Briand, comportant 96 logements, qui nécessitera le déplacement des habitants, le service de relogement de l'Office a déjà rencontré presque la totalité des familles. Les locataires ont pu débattre en toute liberté de leur situation et donner leurs désirs concernant leur prochain logement. Les familles concernées pourront si elles le souhaitent, être relogées à la Cité Jardins ou dans un autre quartier de la ville car certains locataires veulent se rapprocher de leur travail, ou dans une autre ville où HDSH possède des appartements. C'est le choix des locataires qui sera respecté.

L'Office prendra en charge le déménagement et nous le rappelons, le prix du loyer sera le même au m2 que dans leur logement actuel quel que soit la catégorie du logement. Les locataires nous ont fait part qu'ils étaient rassurés au sortir de leur entretien avec HDSH.

Mais la CNL, comme d'habitude, reste vigilante et est toujours à votre disposition en cas de problème ou de questions.

AUGMENTATION DES LOYERS EN 2026

Le Conseil d'Administration de HDSH s'est tenu le 14 octobre 2025 avec à l'ordre du jour, entre autre, la délibération sur l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2026. Sachant que l'indice IRL du 2^{ème} trimestre était de 1,04%.

Le CA a donc voté une augmentation de 1,04%. La CNL a voté **CONTRE** cette décision.

Voici l'intervention de Mr ZOUAOUI, au nom des Administrateurs CNL, représentant les locataires :

« **Monsieur** le Président, Mesdames et messieurs les Administrateurs,

Nous ne pouvons plus accepter qu'année après année, les locataires paient le prix fort. Après plus de 11% de hausse des loyers en trois ans, après l'explosion des charges d'énergie et d'eau, après l'augmentation constante du coût de la vie... faut-il vraiment en rajouter ?

Ce 1^{er} janvier 2026, il est proposé une nouvelle hausse de 1,04%. Ce n'est pas une fatalité. Ce n'est pas une obligation. C'est un choix. Et ce choix, nous pouvons le refuser.

Nous, représentant les locataires CNL disons non.

Nous disons non à une augmentation de plus.

Non à la mise en péril du peu de pouvoir d'achat qui reste aux familles.

Non à une précarité qui devient la norme.

Les locataires sont à bout. Un français sur cinq se dit précaire.

Le logement devient un luxe. Est-ce cela notre mission locale ? Non.

Nous savons que les bailleurs sociaux sont sous pression, étranglés par des politiques publiques, injustes comme la RLS. Mais ce n'est pas aux locataires de compenser les désengagements de l'Etat !

C'est une question de justice. C'est une question de conviction. **VOTER LE GEL DES LOYERS, C'EST RESISTER, C'EST PROTEGER, C'EST AGIR.**

Alors nous demandons avec force et conviction. **FAITES LE BON CHOIX. REJETEZ CETTE HAUSSE.**

Soyons solidaires, soyons responsables. Soyons humains.

Je vous remercie ».



LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES LOCATAIRES HLM REPARTENT A LA HAUSSE

Selon l'ANCOL (Organisme d'Etat pour le contrôle des Offices HLM) 65% des locataires vivant en HLM déclarent rencontrer régulièrement des difficultés à boucler les fins de mois. Ces difficultés concernent tous les types de ménages, mais les familles monoparentales sont toujours les plus touchées. Pour 46% d'entre elles cette difficulté à équilibrer le budget dure depuis plus de 2 ans.

Sur les 12 derniers mois un quart des ménages indique avoir connu des difficultés pour payer leur loyer, 13% déclarent avoir été en situation d'impayés. Certains déclarent devoir restreindre leur budget alimentaire et 7% d'entre eux affirment même ne pas avoir toujours assez à manger!!!

Trois mois après l'annonce de l'INSEE d'une hausse record de la pauvreté en France avec 15,4% les projets de lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale rendus publics prévoient des mesures d'économie qui risquent de faire encore augmenter le nombre de la part des personnes pauvres et d'avoir un impact sur leur niveau de vie.

La décision d'une année blanche consistant à geler les montants des prestations sociales a suscité de vives critiques des associations de lutte contre la pauvreté. Sont concernés le RSA, la prime d'activité, les pensions de retraite, l'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'allocation des adultes handicapés, les APL qui ont augmenté deux fois moins vite que les loyers, les allocations familiales... Les mesures toucheraient les 5 millions des foyers bénéficiaires.

Quant à la sécurité sociale le projet de budget concentre des inquiétudes : les sommes déjà doublées en 2024, restent à la charge des assurés sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux, les transports sanitaires, les consultations chez le médecin, les arrêts de travail, l'attaque contre les longues maladies.....!!!

Et que dire sur les attaques contre les retraités dont beaucoup habitent en HLM ????

Ce que je décris n'a rien de réjouissant mais c'est ce qui risque d'arriver si le budget 2026 est voté en l'état. A nous avec nos moyens, de faire connaître ce qui risque d'arriver si nous ne prenons pas conscience qu'hélas nous ne vivons pas dans un "monde de bisounours" et que la précarité et la pauvreté sont une réalité qui devient de plus en plus prégnante.